

Miscellanea

Deux bréviaires prémontrés transcrits à l'abbaye mère de l'Ordre durant la seconde moitié du XIII^e siècle.

Le dépôt de la Bibliothèque municipale de Soissons conserve deux précieux mss liturgiques de l'ordre de Prémontré. Il s'agit de deux bréviaires, à peu près complets, du XIII^e siècle ayant été en usage à l'abbaye mère.

Faut-il remarquer que c'est là une véritable aubaine pour l'histoire de la liturgie canoniale ? Jusqu'à présent, en effet, rares sont les documents liturgiques provenant directement du monastère chef d'Ordre et qui, de ce fait, jouissent d'une autorité particulière. Nul n'ignore qu'une identité parfaite, quant à la teneur des rubriques, des prières et des chants, ne s'observe pas toujours dans les livres choraux des diverses maisons, même lorsque leur authenticité est à l'abri de tout soupçon, et qu'ils datent d'une époque où la loi rituelle était reçue partout. Ne nous attardons pas ici à chercher les causes de ce phénomène. Elles sont multiples. A ne pas oublier, en tout cas, que, tant qu'il n'a pas été imprimé, un texte demeure mouvant. En multiplier les exemplaires était impossible sans voir se développer le nombre des variantes au fur et à mesure des reproductions. Alors, comme aujourd'hui, un copiste n'est pas à l'abri d'une erreur ou d'une négligence ¹⁾.

Les textes venus de l'abbaye chef de la congrégation présentent l'avantage d'avoir été transcrits dans le milieu lui-même où ils avaient été codifiés, — et parfois remaniés dans la suite, — pour servir d'impératifs liturgiques dans toutes les maisons affiliées.

On trouvera ci-dessous un relevé exhaustif du bréviaire le plus complet. L'analyse de l'autre sera plus sommaire, celui-ci étant pareil au premier, sauf des lacunes plus importantes.

Chacun des mss a été décrit soigneusement par feu le chanoine Leroquais dans l'un des répertoires remarquables qu'il a publiés

¹⁾ P. LEFÈVRE, *La liturgie de Prémontré. Histoire, formulaire, chant et cérémonial* (Bibliotheca Analectorum Praemonstratensium, fasc. 1), Louvain, 1957, p. 5-7 et 12-14.

en vue de faire connaître les trésors liturgiques conservés dans les bibliothèques publiques de France ²⁾. Dans les lignes qui vont suivre, on a largement profité de ce travail. L'ordre des matières a été reproduit, mais avec quelques amplifications susceptibles de montrer l'apport de la documentation pour l'histoire des rites de Prémontré à l'époque où ceux-ci pouvaient s'éclorre en pleine liberté dans un climat propre, à l'abri de toute perturbation venue d'ailleurs.

On sait en effet, que depuis l'aube des Temps modernes, les rites et les formulaires du Moyen Age, — et avec eux celui de Prémontré, — ont subi l'emprise de la centralisation romaine, opérée par le pape Pie V. Et, comme l'écrivait récemment un liturgiste de marque, cette intervention n'eut pas que des résultats heureux. « Il s'en fallait que l'office romain du temps de saint Pie V fût pour autant parfait, il eût gagné à une révision qui eût tenu compte de l'usage des autres églises. Car toutes les liturgies qui allaient disparaître avaient recélé des richesses... Depuis que la liturgie est strictement soumise à l'autorité suprême, son évolution est restreinte. Jadis, au contraire, la comparaison des divers rites et des formules diverses rendait possible une sorte d'émulation, qui permettait de retenir les éléments les meilleurs, ceux qui s'imposaient par leur valeur intrinsèque » ³⁾.

Après ces sages réflexions, on peut se demander pourquoi, au moment de faire une mise au point en vue d'aérer et d'assouplir l'office romain, on a continué à se laisser envôûter par les constantes du *breviarium curiae*, popularisé à grands coups de clairon par les Franciscains depuis le XIII^e siècle, alors qu'on traitait en parents pauvres les rites extra-romains, — en particulier ceux de la tradition canoniale, — qui n'eurent plus qu'à s'aligner sur une interprétation nouvelle de l'œuvre de Pie V ⁴⁾.

Inspiré en majeure partie par le *mos romanus* primitif, l'*ordo canonicus* était suivi jadis par les collèges de clercs desservant les grands centres paroissiaux de l'Occident, ainsi que par de nombreuses congrégations de chanoines réguliers. C'est dire qu'il a in-

²⁾ V. LEROQUAIS, *Les bréviaires mss des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934, t. IV, p. 163-167.

³⁾ P. SALMON, *L'office divin. Histoire de la formation du Bréviaire* (Lex orandi, XXVII), Paris, 1959, p. 209.

⁴⁾ Sur le rôle des Franciscains voir S. J. P. VAN DIJCK et J. HASELDEN-WALKER, *The origins of the Modern Roman Liturgy. The liturgy of the papal court and the Franciscan order in the thirteenth century*, London [1960], p. 1-13 et 412-418.

formé pendant des siècles la spiritualité de ceux auxquels incombait la charge pastorale auprès des fidèles. Le respect de la célébration dominicale et fériale y faisait l'objet d'une préoccupation attentive et constante, bien qu'on y eût introduit un certain nombre de fêtes du sanctoral, judicieusement choisies et hiérarchisées ⁵⁾.

Mais revenons aux bréviaires conservés à Soissons. Ils portent respectivement les n^{os} 102 et 103 du catalogue général du dépôt.

Et voici, d'abord, le second bréviaire (n^o 103) qui est le plus complet des deux documents.

C'est un ms. relié sur basane racine, portant sur les plats les armes de Prémontré imprimées en or. Sur le dos l'inscription : *Breviarium romanum*. Mesures : 0,206 x 0,145. Le volume compte 425 feuillets à deux colonnes. Jolies initiales sur fond quadrillé : Isaïe ; au bas du feuillet chien poursuivant un lièvre (fol. 49) ; Malachie (fol. 49^{vo}). Nombreuse initiales de couleur, agrémentées d'animaux, de dragons, de feuilles stylisées, de chimères et de grotesques. Multiples bordures d'J filigranées. Petites initiales vermillon et azur alternativement. La teneur du document, son écriture et sa décoration accusent la seconde moitié du XIII^e siècle ⁶⁾.

Analyse du contenu du volume :

Sur le feuillet de garde, en écriture du XVII^e siècle : *Concinatus anno 1622 [in festo Nativi]tatis sancti Johannis Baptistae Premonstrati.*

⁵⁾ Voir à ce sujet les multiples Ordinaires publiés depuis plus de trois quarts de siècle par la *Bibliothèque liturgique*, fondée par V. CHEVALIER, et dans d'autres collections particulières.

⁶⁾ Les armoiries, placées sur les deux bréviaires, sont celles de l'abbaye de Prémontré et non de l'abbé Lecuy, dernier général de l'Ordre, comme l'a affirmé par distraction V. LEROQUAIS, o. c., p. 164. — La datation du bréviaire, fixée par V. LEROQUAIS pendant la seconde moitié du XIII^e siècle, compte tenu de l'écriture, de l'ornementation, de l'absence de la Fête-Dieu et de celle de saint Louis, roi de France, peut être précisée davantage. Les indications données par le transcritteur sur des remaniements opérés dans les rubriques, le formulaire et dans l'observance statutaire demandent que son travail soit retardé jusqu'aux dernières décades du XIII^e siècle. D'autre part, les fêtes d'apôtres, des évangélistes et des quatre grands docteurs de l'Eglise latine ne paraissant pas dans le sanctoral du bréviaire comme fêtes doubles. Ceci doit faire supposer que son transcritteur n'a pas connu le décret de Boniface VIII enjoignant, en 1298, d'élever ces fêtes au rite *duplex*, Voir, plus bas, les notes 9, 10 et 11.

- fol. 1-14^{vo}. — Ordinaire de l'office.
 3-7^{vo}. — Psautier incomplet, avec cantiques.
 7^{vo}, puis. 1-2. — Litanies des saints.
 2, 2^{vo}, 8-14^{vo}. — Hymnaire du temporal, du sanctoral et du commun des saints ⁷⁾.
- fol. 14^{vo}-15^{vo}. — Bénédiction du sel et de l'eau, avec collectes pour l'aspersion dominicale durant les diverses périodes de l'année.
- fol. 15^{vo}. — Collecte terminale des vêpres le jeudi saint, *Refecti vitalibus*.
- fol. 15^{vo}. — Statuts du Chapitre général pour la célébration des offices de la Translation de saint Nicolas et de saint Martin, du suffrage *Da pacem*, de la solennisation des fêtes de trois leçons et enfin de la Translation de saint Augustin ⁸⁾.
- fol. 16. — Formules de bénédiction à donner aux lecteurs durant l'office nocturne.
- fol. 16^{vo}. — Feuillet blanc sur lequel une addition du XIII^e siècle se rapportant à la fête de saint Dominique, une autre du XVI^e siècle pour la fête de saint Antoine abbé.
- fol. 17-25^{vo}. — Capitules pour l'office du temporal et du sanctoral.
- fol. 25^{vo}-47. — Collectaire pour le temporal et le sanctoral, avec les suffrages communs et quelques oraisons variées.
- fol. 47-48^{vo}. — *Preces* à l'office de prime, du chapitre et de complies.
- fol. 48^{vo}. — Formulaire pour la célébration du *mandatum* ou lavement des pieds en Carême.
- fol. 49-279. — Chants et lectures pour l'office du temporal.
- fol. 279-397. — Idem pour l'office du sanctoral et de la Dédicace de l'église.
- fol. 397^{vo}-415. — Idem pour le commun des saints.

⁷⁾ V. LEROQUAIS, o. c., p. 165, a fait remarquer, à juste titre, que les folios 1 à 7 ont été intervertis par le relieur. Il faut rétablir l'ordre comme suit: fol. 3, 4, 5, 6, 7, 1, 2, puis 8, 9, etc. Il a également observé que le psautier ferial, très incomplet, fol. 3 à 7^{vo}, débute par le verset 10 [Notam fac michi viam] *in qua ambulem* du psaume CXLIII, ce qui précède ayant disparu. Pour les litanies, fol. 7^{vo}, puis 1-2, il cite comme noms à retenir: *Quintine, Thoma, Dyonisi cum sociis tuis, Maurici cum sociis tuis, Nichasi cum sociis tuis, — Silvester, Leo, Gregori, Ambrosi, Augustine, Martine, Nicholae, Remigi, Hylari, Vedaste, Amande, Medarde, Germane, Jheronime, Benedicti, Eligi*.

⁸⁾ Au sujet de ces décisions capitulaires voir Pl. LEFÈVRE, *Décrets liturgiques publiés par les chapitres généraux de Prémontré aux XIII^e et XIV^e siècles* dans *Analecta Praemonstratensia*, 1928, t. IV, p. 132-153.

- fol. 415^{vo}-422. — Formulaire pour les obsèques des défunts.
 415. — *Quando efferetur de domo.*
 415-416. — *Commendatio.*
 416-420. — *Officium defunctorum.*
 420-422. — *Lectiones in presentia defuncti.*
 422. — *Psalmus invitatorii.*
- fol. 422-424^{vo}. — Teneur de quelques chapitres extraits de l'Ordinaire⁹⁾.
 422-422^{vo}. — *Quibus diebus « Gloria in excelsis » dicatur et quando dalmaticis et casulis utendum sit.*
 422^{vo}-423^{vo}. — *De numero et ordine collectarum in utraque missa dicendarum.*
 423^{vo}. — *Quibus diebus sequentie in conventu dicuntur.*
 423^{vo}. — *Quibus diebus « Credo in unum » dicatur.*
 423^{vo}-424. — *Quot prefationes recipiende vel dicende sunt.*
 424-424^{vo}. — *De processionibus in duplicibus festis.*
- fol. 424-425. — Rubriques et formulaires pour l'octave de la Toussaint, la fête de saint Nicaise (14 décembre), celle de saint Denys (9 octobre), le chant de l'oraison de la Trinité les dimanches après la Pentecôte et de l'hymne de ce temps *O lux beata Trinitas*¹⁰⁾.
- fol. 425-425^{vo}. — Statut déterminant la périodicité de la *rasura capitis*¹¹⁾.
- fol. 425^{vo}. — Rubriques pour la célébration des obsèques et des anniversaires annuels à chanter dans chaque communauté¹²⁾.

⁹⁾ Les chapitres de l'Ordinaire dont les titres sont cités ici portent comme n^{os} d'ordre respectifs dans cette compilation les chiffres VI, VII, VIII, IX, X et XIII. Voir Pl. LEFÈVRE, *L'Ordinaire de Prémontré d'après des manuscrits du XII^e et du XIII^e siècles* (Bibliothèque de la Revue d'Histoire ecclésiastique, fasc. 22), Louvain, 1941, p. 19-20 et 24-25.

¹⁰⁾ Voir plus haut, note 8.

¹¹⁾ La teneur de ce statut porte : *Rasura fiat his termines : a Pascha usque ad festum sancti Martini fiat a decima in decimam diem ; a festo autem sancti Martini usque ad Pascha a quindenam in quindenam.* Le texte correspondant, dans les statuts de l'Ordre, codifiés en 1290, prescrit : *a kalendis novembris usque ad kalendas aprilis de quindenam in quindenam, et a kalendis aprilis usque ad kalendas novembris de decem diebus in decem dies, ita tamen quod propter aliqua festa solempnia anticipari poterunt vel differi.* Pl. LEFÈVRE, *Les Statuts de Prémontré réformés sur les ordres de Grégoire IX et d'Innocent IV au XIII^e siècle* (Bibliothèque de la Revue d'Histoire ecclésiastique, fasc. 23). Louvain, 1946, p. 38, note aux lignes 5-20.

¹²⁾ L'ensemble de ces rubriques porte pour titre : *Quantum fieri debet pro abbatibus et locorum fundatoribus.* Il y est question des psaumes à réciter au chapitre matinal, le jour des obsèques d'un membre de la communauté, de l'anniversaire

L'autre bréviaire (n° 102) est également relié sur basane racine, portant sur les plats les armes de Prémontré et sur le dos l'inscription : *Breviarium romanum. Tom. I.* Mesures : 0,169 × 0,177. Le volume compte 166 feuillets, écrits en pleine page. Quelques initiales historiées sur fond d'or : David jouant de la harpe (fol. 7) ; le sacre de David (fol. 15) ; David désignant sa langue (fol. 26) ; un fou (fol. 27) ; David en danger de se noyer (fol. 33) ; David carillonnant (fol. 41) ; moines au lutrin (fol. 47) ; la Trinité (fol. 54) ; personnage debout, une banderolle à la main (fol. 76) ; personnage debout (fol. 97) ; la salutation angélique (fol. 117) ; Isaïe, personnage à genoux élevant son âme à Dieu (fol. 117). Toutes ces initiales sont agrémentées de larges filets de couleurs qui s'achèvent en rameaux de feuillage ; çà et là des oiseaux, des animaux ou des grotesques. Initiales filigranées vermillon et azur alternativement. Le contenu du document ainsi que son écriture justifient, une fois encore sa provenance et sa datation à placer durant la seconde moitié du XIII^e siècle. Le bréviaire est incomplet et s'arrête dans le temporel, à la sixième leçon de l'Épiphanie ¹³).

Analyse du contenu du volume :

fol. 1-5. — Calendrier, où manquent les premiers feuillets sur lesquels étaient transcrits les fêtes du mois de janvier et de février ¹⁴).

à célébrer *in crastino Gregorii, pro fratribus et sororibus et benefactoribus et familiaribus nostris et pro omnibus qui in cimiteriis nostris requiescunt*, pareillement pour l'anniversaire *in crastino Trinitatis, pro parentibus nostris, domno Norberto et in anniversariis abbatum nostrorum*. Ce paragraphe reprend en partie et complète les indications données par l'Ordinaire au chapitre LXX : *Quantum fieri debeat pro fratre vel abbate defuncto et fundatoribus loci*. Voir Pl. LEFÈVRE, *L'Ordinaire de Prémontré*, p. 120-123.

¹³) La description donnée ici du bréviaire incomplet portant le n° 102 est reprise littéralement au catalogue de V. LEROQUAIS, t. IV, p. 163-164.

¹⁴) Le chanoine Leroquais relève dans le calendrier au 4 mai : *Dedicatio ecclesie Premonstratensis*, ajouté par une autre main ; au 11 mai : *octave dedicationis ecclesie Praemonstratensis, IX lectionum*, par la main qui a transcrit le calendrier ; au 6 juin, en lettres rouges : *Commemoratio domini Norberti* ; au 8 juillet, par une autre main : *Evodii, confessoris*. — *Festum ecclesie Branensis* ; au 25 août : *Theodoli, episcopi et confessoris*, avec ajouté d'une autre main : *Ludovici confessoris* ; au 28 août, en lettres rouges : *Augustini, episcopi*. — *Hermetis, martyr* ; au 4 septembre : *Octave Augustini* ; au 5 septembre : *Genebaldi, episcopi* ; au 10 octobre : *Gereonis et sociorum* ; au 11 octobre, en lettres rouges : *Translatio Augustini, triplex* ; au 21 octobre, en lettres rouges : *Undecim millium virginum* et, d'une autre main : *majus duplex* ; au 27 novembre, en rouge : *Octave Virginum*.

- fol. 6-88. — Ordinaire de l'office.
 6-74. — Psautier ferial.
 74-76. — Litanies des saints ¹⁵⁾.
 76^{vo}-88. — Hymnaire du temporel, du sanctoral et du commun des saints.
 fol. 88^{vo}-96^{vo}. — Capitules pour l'office du temporel et du sanctoral.
 fol. 97-114. — Collectaire pour le temporel et le sanctoral avec quelques oraisons diverses.
 fol. 115. — Formules de bénédiction à donner aux lecteurs durant l'office nocturne, tracées par une autre main.
 fol. 117-166. — Chants et lectures de l'office du temporel. Le texte s'arrête à la sixième leçon de l'Épiphanie ¹⁶⁾.

Ce coup d'œil rapide sur la teneur des deux bréviaires met en lumière tout ce que l'on peut y trouver pour rétablir le formulaire authentique de l'office nocturne et diurne de Prémontré, dans l'état où il était reçu à l'abbaye mère, et devait être suivi dans toutes les maisons de l'Ordre, vers la fin du XIII^e siècle. Ils fournissent des critères irrécusables en vue de l'identification des livres choraux qui, même en l'absence d'une marque de provenance, doivent être rangés au nombre des témoins de la sélection rituelle opérée au sein de la famille de saint Norbert. Comparés aux impératifs de l'ordinaire de la fin du XII^e siècle, ainsi qu'aux données des documents antérieurs à cette mise au point, les deux livres permettent de repérer les constituantes de cette sélection qui pourraient remonter jusqu'aux origines de la grande congrégation canoniale.

Pl. LEFÈVRE, O. Praem.

¹⁵⁾ Dans les litanies, LEROQUAIS relève: *Silvester, Leo, Gregori, Ambrosi, Augustine* et, d'une autre main: *Norberte*, ensuite: *Iheronime, Martine, Briciti, Nicholae, Remigi, Amande, Vedaste, Severine, Eligi, Benedicte... Genoveva, Ursula, cum sociis tuis, Maria Magdalena*.

¹⁶⁾ Sur le folio 140, a été ajoutée l'inscription: *Frater Joannes Le Paige, Praemonstratensis, 1589*. Jean Lepaige, chanoine de Prémontré et historiographe de l'Ordre, fut chargé, vers la fin du XVI^e siècle, de préparer la réédition des livres liturgiques. Il décéda en 1650. Voir Pl. LEFÈVRE, *La liturgie de Prémontré...*, p. 21 et sv.